

» armes et à l'autre bout une pointe de fer, avec la-  
 » quelle il invite à la dance les femmes jolies en les  
 » piquant de ladite pointe, et, sy elle refuse de danser,  
 » elle doit estre fouettée sur le champ. Il y a longtems  
 » que ce droit de quintaine n'a été exercé, et il a tant  
 » de bizarrerie dans l'exercice que personne n'essaie  
 » depuis longtems de le faire servir. Si les mariés et  
 » les femmes ne se trouvent pas au jour de la Trinité  
 » pour tirer à la quintaine, ils sont amandés de chacun  
 » trois livres au profit du seigneur. »

### 3. — REDEVANCES SINGULIÈRES

« Je suis obligé d'observer une redevance singulière  
 » deue à la baronnie de Montreuil-Bellay. C'est M. de  
 » Brissac qui en est seigneur. Le seigneur de Sourches  
 » doit se trouver quand madame la baronne de Mon-  
 » treuil-Bellay fait son entrée audit lieu de Mon-  
 » treuil-Bellay, et la doit porter sur ses espauls jus-  
 » ques dans son chasteau, luy doit donner de la mousse  
 » pour se nettoyer sa merde aux latrines, Cella fait, le  
 » cheval d'aparoy ou la haquenée appartient au seigneur  
 » de Sourches, [il] monte dessus et le mesne chez luy. »

L. DELISLE, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 5<sup>e</sup> série, t. I, p. 95.

H. G.

## A PROPOS DE GUIONVAC'H

### I

L'explication de *Guionvac'h* par « le petit Guion », *Mélusine* III, 145, est possible, si le mot est gallois ; ce serait une transcription bretonne de *Gwion fach*. Mais l'auteur si exact du roman en question a-t-il pu donner à un personnage armoricain un nom exclusivement gallois ? Il est permis d'en douter.

Je suppose donc que *Guionvac'h* est une variante du nom breton écrit *Ouignvarc'h*, *Mélusine* III, 77, cf. 78, 80 ; *Guihomarch* et *Wiomarch*, *Grammatica celtica*, 2<sup>e</sup> édition, p. 152 ; au XII<sup>e</sup> siècle, *Guihomarc*, *Cartulaire de Landevennec*, n<sup>o</sup> 50 ; *Guihomarcus*, *Cartul. de Redon*, p. 331, 333 ; au XI<sup>e</sup>, *Guihomarc*, *ibid.* 310 ; au IX<sup>e</sup>, *Wiomarch*, *Vuihomarc*, *Wuihomarc*, *Uuihomarch*, *ibid.* 368, 366, 373, 126. Ces formes proviennent sans doute d'un vieux celtique *visu-so-marcos*, qu'on peut traduire « digne (et) bon cavalier. »

La variante *Guihomar*, *Guiomar*, *Cartul. de Redon* 348, 318, a donné en français *Guyomar* (cf. *Mélusine* III, 80, 81), écrit souvent *Guyomard*, *Guiomard* (*Calendrier ecclésiastique* du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier pour l'année 1881, p. 100) ; on trouve déjà au XI<sup>e</sup> siècle *Guihomardus*, *Cartul. de Redon* 251.

Citons encore le breton *Guivar*, nom d'un paysan de la haute Cornouaille que M. de la Villemarqué a connu (cf. *Barzaz Breiz*, édition de 1867, p. 390, 385, LXXIV) et la forme française *Guimard*, nom d'une famille de Saint-Brieuc.

Il faut noter enfin les noms suivants, portés actuellement par des localités du Morbihan : *La Ville-Guimard*, *La Ville-Guymard*, *Kerguimarec* et *Kerguyonvarech* (*Rosenzweig*, *Dictionnaire topographique... du Morbihan*). Ces

deux dernières formes supposent un nom d'homme *Uuihomarchoc*, qui n'a rien que de très vraisemblable en lui-même (cf. *Kenmarhoc* à côté de *Conmarc*, *Cartul. de Redon*). Le mot *Kerguyonvarech* est à rapprocher spécialement de *Guionvac'h* à cause de la syllabe *onv*, par *n* nasal. Ce son *nv* est, en breton moderne, un des substituts réguliers d'*m* primitivement entre voyelles.

Emile ERNAULT.

### II

La notice sur *Guionvac'h* publiée plus haut dans *MÉLUSINE*, reproduit une lettre d'un correspondant de M. Jules Simon, dans laquelle il est parlé d'un « commis de presse. » M. Gaidoz ajoute en note : « Nous ne comprenons pas cette expression, à moins qu'elle ne signifie commis d'imprimerie. » Le terme employé par le correspondant de M. Jules Simon est facile à expliquer. Le commis de presse est une sorte de gérant d'un établissement pour la conserve des sardines. Autrefois on désignait ces usines sous le nom de « presse » parce que l'usage général était de mettre dans des barils les sardines qu'on préparait pour le commerce. Le tonnelier dont parle le commis était chargé de fabriquer ces petits barils. Aujourd'hui, l'on met les sardines confites à l'huile dans des boîtes en fer blanc soudées, et le terme « friture » est, je crois, d'un usage plus général que celui de « presse. »

Paul SÉBILLOT.

## CHANSONS POPULAIRES DE LA BASSE-BRETAGNE

### VI

#### L'Amant éconduit

Lento.

Vid ë nos 'n em gwe - le ne gou - skan  
 Ken em ou gwe - let neb a ga - ran  
 Ken 'm ou kom - set ouz ma dou - sik koant  
 Ha kon - tet d'ei ma san - ti - mant.

1. — Vid ë noz 'n em gwéle ne gouskan  
 Ken em ou gwelet neb agaran ;  
 Ken 'm ou kmmset ouz ma douseik koant  
 Ha kontet d'ei ma santimant.
2. — Taer leo ec'h on diouz hi zi,  
 Hag e ve peder monet e rin  
 Glao hag avel ouz ma vilat  
 Ken a diwaske ma dillat.
3. — Pe oann war blasenn Runan e vont  
 Ha me klevet 'nn hanter-noz e sonn ;  
 Ha me klevet 'nn hanter-noz e sonn  
 Hag e skein eun tol barz 'n em c'halon.

4. — Hag e skein eun tol barz 'n em c'halon :  
— Man ma mestres 'n hi horezonn ! —  
— Ma mestres, dioret d'in ho tor,  
Man ho chervijer o c'houl dior.
5. — Ne dioran ket ma dor d'ar c'hous-man noz  
Kar gant ma zad me glefe kroz :  
Et da varchosi ar c'hezek  
Lec'h man ar méveillen e kousket ;
6. — Hag arc'hoaz ar beure, pa vo dé,  
Me rei d'ac'h sur ho tejuni :  
Me rei d'ac'h banac'h soubenn léz  
Abalamour d'ho kwall-nozes.
7. — N'e ket evit kat zoubenn ar lés  
'C'h on deut d'ho kwelet, ma mestres :  
Evit klevet zur ho santimant,  
Kond d'ac'h ma hini frajilamant (*sic*).
8. — Tri re voto am euz uzet,  
Ma mestres, o tont d'ho kwelet ;  
Ha prest d'uzan ar bevared re,  
Ha c'hoaz na-n onn ket ho toare !
9. — Pe véet skuiz, mei, o huzan boto,  
Gréd ober d'ac'h eur galancho ;  
Gréd obeer d'ac'h eur galancho ler  
Ha pe véet skwiz, chomed er gér.
10. — Adieu, ma mestrez, evit mat,  
Pe renkan donet d'ho kwitat :  
Ec'h a ma c'halonik ganac'h !  
Enez ar galon, mei, a varfac'h.
11. — Ne-n é ket me é eur femelenn  
A ro da vab-den hi groaz-nouenn :  
Person ho parous pe ho kure  
A roou d'ac'h, gant gras Doue !

*Traduction.* — 1. — Cette nuit je ne dormirai pas dans mon lit — Que je n'aie vu à celle que j'aime ; — Que je n'aie parlé à ma douce belle — Et ne lui aie déclaré mon amour.

2. — Je suis à trois lieues de chez elle ; — Y en eût-il quatre, j'irai. — J'étais battu de la pluie et du vent, — Tellement que mes habits dégouttaient.

3. — Quand je me trouvais sur la place de Runan, — J'entendis minuit sonner ; — J'entendis minuit sonner, — Et me frapper un coup au cœur ;

4. — Et me frapper un coup au cœur : — — Ma maîtresse est à sa prière ! — — Ma maîtresse, ouvrez-moi votre porte : — C'est votre serviteur qui vous demande d'ouvrir.

5. — — Je n'ouvre point ma porte à cette heure de la nuit, — Car mon père me gronderait : — Allez à l'écurie des chevaux, — Où les valets sont à dormir ;

6. — Et demain matin, quand il fera jour, — Je vous ferai certainement à déjeuner : — Je vous ferai un peu de soupe au lait, — A cause de votre mauvaise nuit.

7. — — Ce n'est pas pour avoir de la soupe au lait — Que je suis venu vous voir, ma maîtresse : — C'est pour savoir votre pensée — Et vous déclarer la mienne franchement.

8. — J'ai usé trois paires de chaussures, — Ma maîtresse, en venant vous voir ; — Et (je suis) près d'user la quatrième, — Et encore je n'ai pas votre réponse !

9. — — Quand vous serez las, dit-elle, d'user ces chaussures, — Faites-vous faire une paire de galoches ; — Faites-vous faire des galoches de cuir, — Et quand vous en aurez (encore) assez, restez chez vous.

10. — Adieu, ma maîtresse, adieu pour de bon, — Puisqu'il faut que je vous quitte : — Vous m'avez pris mon pauvre cœur ! — Comment vivriez-vous sans cœur ? répondit-elle.

11. — Ce n'est pas moi qui suis femme — A donner à personne son extrême-onction : — Le curé de votre paroisse ou votre vicaire — Vous la donneront, s'il plaît à Dieu !

## REMARQUES.

J'ai recueilli cette chanson à Trévère, où elle a été apportée vers 1830 par une femme illettrée, Marie-Anne Le Treust, surnommée *Paour-Koz*, native du Faouet (canton de Lanvollon, comme Trévère).

La seconde moitié de la strophe 2 et la strophe 8 se trouvent juxtaposées, avec de légères variantes, dans la pièce intitulée : « La chanson de table », *Barzaz-Breiz*, p. 421-422.

Emile ERNAULT.

## LES GESTES

## IV

Dans le Voigtland (Allemagne du centre) on se garantit des chiens en rentrant (ou croisant) le pouce.

WUTTKE, *Der deutsche Volksab.*, 2<sup>e</sup> éd. p. 287.

## V

## En Haute-Bretagne.

M. Gaidoz a mentionné plus haut (col. 167) l'usage italien de « *mettre son balai à la fenêtre*, » pour signifier son mépris à celui en face duquel on l'arbore.

Pareil usage existait autrefois en Bretagne. Dans les *Contes et discours d'Eutrapel*, imprimés à Rennes en 1585, Noël du Fail, l'auteur du livre, Conseiller au Parlement de Bretagne, au chapitre *de la Goute*, se plaint des questions multiples dont les visiteurs accablent trop souvent le pauvre goutteux, « l'enquérans : Combien de » temps y-a-il que vous êtes malade ? Comment est » venu le mal ? Avez-vous esté purgé ? Allez-vous bien » à vos affaires ? et autres interrogatoires, dont les » mal-entendus font la guerre au pauvre patient, qui » est contraint de leur répondre : Ouy, nenny ; nenny, » ouy. » — Sur quoi Eutrapel réplique : « Je leur » mettroys (à ces questionneurs) un baloy au pied de » mon lict, comme fit une femme du Puits-du-Mesnil de